CANADA

COUR MUNICIPALE

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

N° C.M.Q: 7903438303

VILLE DE QUÉBEC

Poursuivante

C.

Guilen Guillen Velarde

Dernière adresse connue : 238, rue Saint-Vallier Ouest Québec (Québec) G1K 1K2

Partie défenderesse

SIGNIFICATION D'UN AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE PRÉLIMINAIRE

Considérant qu'un juge de la cour municipale a autorisé la signification d'un avis de présentation d'une demande préliminaire pour le constat d'infraction **7903438303** sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je, soussignée, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec, vous transmets par avis public cet avis pour le constat d'infraction numéro **7903438303**.

Prenez avis que cette demande préliminaire sera présentée à un juge de la cour municipale lors d'une audition qui aura lieu le 18 juillet 2024 à 9h00, au 245, rue du Pont.

Aucun autre avis supplémentaire ne vous sera transmis et en conséquence, les procédures judiciaires suivront.

QUÉBEC, le 18 juin 2024

Annie Lecavalier Greffière adjointe



Giasson et associés

AVOCAIS

Tél. : (418) 641-6156 Téléc. : (418) 641-6353

PAR AVIS PUBLIC

Le 6 juin 2024

Monsieur Raul Velarde Guillen 238, rue Saint-Vallier Ouest Québec (Québec) G1K 1K2

Objet : Avis de présentation d'une demande préliminaire Concernant le constat d'infraction n° 7903438303 Ville de Québec c. Raul Velarde Guillen

Monsieur.

Prenez avis que la poursuivante présentera une demande préliminaire en vertu des articles 179 et suivants du *Code de procédure pénale* afin qu'il soit permis de modifier la section « A » du constat d'infraction mentionné en objet afin de modifier, soit :

« Le nom et prénom du défendeur : Guillen Velarde, Guillen pour Velarde Guillen, Raul ».

Cette demande sera présentée devant un juge de la cour municipale de Québec lors du procès dont la date sera fixée ultérieurement.

Vous trouverez en annexe un formulaire de réponse que vous devrez remplir et nous retourner à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours du présent avis, à défaut de quoi, une décision relative à cette demande préliminaire pourra être rendue en votre absence.

De plus, prenez note que nous n'avons aucun plaidoyer non-coupable d'enregistré à votre dossier.

Veuillez agir en conséquence.

Kim Blaine, technicienne juridique

pour

GIASSON ET ASSOCIÉS

ΚB

p. j. Formulaire de réponse et constat d'infraction

c. c. Greffe de la cour municipale, centre de services de Québec

Service des affaires juridiques 2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9 www.ville.quebec.qc.ca

FORMULE DE RÉPONSE

OBJET:

Constat d'infraction n° 7903438303

Ville de Québec c. Raul Velarde Guillen

Cochez	
_	Je plaide coupable à l'infraction reprochée et n'entends pas contester la demande préliminaire.
	ou
	Je plaide non coupable à l'infraction reprochée, mais n'entends pas contester la demande préliminaire.
	ou
	Je plaide non coupable à l'infraction reprochée et entends contester la demande préliminaire.
	Signature Date
	Adresse de retour du plaidoyer et, le cas échéant, du paiement :

Cour municipale de la Ville de Québec Centre de services de Québec 245, rue du Pont Québec (Québec) G1K 6L6